RTS Radio Télévision Suisse

CHARTE POUR UN MÉDIA DE SERVICE PUBLIC ANTISEXISTE ET INCLUSIF

Consciente que les médias influencent le regard que la société tout entière porte sur les femmes* et les hommes* et convaincue qu'elle a une responsabilité majeure dans la promotion de l'égalité entre les genres, la **Radio Télévision Suisse (RTS)** s'engage à respecter les dispositions prévues par la présente charte.

Partout, nous affichons nos convictions, en rendant public cet engagement.

*L'astérisque signifie « qui se définit comme… » et inclut toutes les diversités de genre.

À l'interne, nous nous engageons

- À mener une politique d'embauche interdisant les inégalités liées à l'identité de genre, à l'origine ethnique, la nationalité, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, la maladie, les convictions religieuses, les opinions politiques et philosophiques ou toutes autres formes de discrimination.
- À veiller à l'évolution professionnelle de chacun-e, à l'égalité salariale, selon des critères de compétences et de responsabilité ainsi qu'à la répartition équitable de l'enveloppe des primes entre femmes* et hommes*.
- À veiller à ce que les fonctions moins valorisées et les employé-e-s à temps partiel bénéficient des mêmes mesures d'avancement que les employé-e-s à plein temps et les métiers plus valorisés.
- À favoriser une parité hommes*-femmes* dans les postes d'encadrement.
- À permettre le job-sharing à tous les niveaux de la hiérarchie.
- À permettre et valoriser la progression professionnelle des femmes après leur maternité.
- À proposer un programme de mentorat, notamment aux femmes*.
- À encourager le temps partiel pour les hommes* et à promouvoir un congé parental.
- À développer des moyens pour concilier vie privée et vie professionnelle.
- À lutter contre le harcèlement sexuel et le sexisme dans l'entreprise en rendant visible la directive sur le harcèlement et en formant le personnel y compris externe.
- À répondre aux exigences d'un système de certification externe auprès d'un organisme spécialisé sur des questions d'égalité et de diversité.
- À mener des enquêtes régulières auprès du personnel sur la question de l'égalité hommes*-femmes* et à en publier les résultats.

À l'antenne, nous agissons

- En prenant garde à une représentation et un temps de parole paritaire des femmes* et des hommes* parmi les intervenant-e-s.
- En s'adressant à chacun-e de la même manière (chacun-e possède un nom et un prénom, une profession, le vousoiement n'est pas réservé aux hommes*, y compris entre collègues).
- En évitant toute référence au physique et aux vêtements des invité-e-s si ce n'est pas le sujet.
- En ne cautionnant pas l'humour misogyne et dégradant lié au genre et en dénonçant les remarques sexistes, racistes, validistes, homophobes et transphobes ou toute autre forme de malveillance dans les émissions.
- En limitant et questionnant aussi les stéréotypes dans les fictions produites ou co-produites, tout en respectant la liberté d'autrices et d'auteurs.
- En reconnaissant l'importance du langage épicène et inclusif et en l'introduisant progressivement, dans le respect des contraintes de chaque vecteur.
- En ne minimisant pas les violences de genre dont les femmes* et les personnes LGBTIQ+ sont victimes (un meurtre n'a pas à être désigné comme un drame conjugal, c'est un meurtre.) En désignant clairement la nature des violences liées à des discriminations.
- En répertoriant les bonnes pratiques en matière de genre et de diversité et en y formant tout le personnel éditorial.
- En s'entourant de compétences sur les questions de genre et de diversité et se dotant des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique éditoriale égalitaire.

Approuvée le 10.12.2020 par le Conseil de direction sur une initiative du Collectif RTS du 14 juin